

**POUR TOUTE DEMANDE  
DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

**LA PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ(E) EST  
OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER  
SI MINEUR, PRÉSENCE OBLIGATOIRE  
DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

**Rendez-Vous fixé le :**

**FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES SUIVANTES (ORIGINAL + COPIE) :**

**Pré-demande en ligne** sur le site : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (**attention site gratuit**).

**A défaut fournir formulaire CERFA complété.**

Si première demande, perte ou vol un acte de naissance **de moins de 3 mois** (acte gratuit) avec filiation complète à demander à la mairie du lieu de naissance **SAUF** pour les communes reliées à COMEDDEC.

Livret de famille des parents (**obligatoire pour les mineurs**) + **pièce d'identité en cours de validité du représentant légal présent.**

1 photo d'identité récente (**pas plus de 6 mois OBLIGATOIREMENT**) aux normes.

1 justificatif de domicile **de moins d'1 an. Avis d'imposition ou de non-imposition** (taxe foncière, taxe d'habitation), **facture** d'eau, d'électricité, téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance habitation **uniquement.**

Si majeur hébergé (y compris chez ses parents) : produire 1 justificatif de domicile de l'hébergeant, une attestation d'hébergement sur papier libre précisant l'hébergement **depuis plus de trois mois**, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Ancienne carte d'identité ou déclaration de perte ou de vol.

Si l'ancienne carte d'identité sécurisée ne peut être fournie, la personne devra s'acquitter **d'un timbre fiscal à 25 €**, plus un document avec photo (permis de conduire, carte vitale, passeport...)

Acte de mariage de moins de trois mois si ajout du nom du conjoint

**En cas de divorce**, jugement à présenter **obligatoirement** pour la garde des enfants ou pour la justification du nom d'usage.

Si veuve acte de décès de moins de trois mois du conjoint.

Si la personne mineure réside en alternance chez son père et chez sa mère : autorisation parentale des parents, un justificatif de domicile au nom de chacun ainsi que leur pièce d'identité.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE PRIS EN COMPTE**

**MERCI DE NOUS CONFIRMER VOTRE PRESENCE 48 HEURES AVANT  
VOTRE RENDEZ-VOUS AU 02.38.58.41.18**

**LES PRISES DE RENDEZ-VOUS ET LES RETRAITS UNIQUEMENT LES  
LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS**